



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de l'optique et de la vision : aspects scientifiques, techniques et commerciaux
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de l'optique et de la vision : aspects scientifiques, techniques et commerciaux. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02027801

HAL Id: hceres-02027801

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027801>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la vie et de la santé

Établissement déposant : Université Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux* (MOV) est proposée depuis 2006 par la faculté de Physique et ingénierie de l'université de Strasbourg (Unistra) en collaboration avec le lycée ORT de Strasbourg qui délivre un brevet de technicien supérieur (BTS) dans le domaine. La LP vise à former au métier d'opticien-lunetier responsable de magasin une promotion de 14 étudiants ayant comme pré-requis un BTS *Opticien-lunetier* (OL). La formation s'effectue exclusivement en alternance, sous contrat de professionnalisation. Un projet d'ouverture à apprentissage est à l'étude. Les cours ont lieu le lundi et mardi dans les deux établissements ci-dessus selon les besoins en matériel pour les travaux pratiques (TP). La formation en entreprise a lieu les autres jours de la semaine. Le programme de formation est structuré autour de deux axes : un axe technique (optométrie, contactologie, bases d'optique physique et de neurologie de la vision) et un axe managérial (comptabilité et gestion d'entreprise, construction d'un business plan).

Analyse

Objectifs

La LP MOV est une formation post-BTS, en alternance, concernant de petites promotions (14 étudiants par an) avec pour objectif de former au métier d'opticien-lunetier responsable de magasin. Les compétences visées concernent le management d'une part et l'optométrie d'autre part : assembler et délivrer des équipements de correction optique à des clients ; commercialiser des articles (lunettes de soleil, étuis, instruments optiques, etc.) ; gérer des stocks de produits, des dossiers clients et à terme une équipe de collaborateurs ; mesurer l'acuité visuelle et déterminer la correction optique nécessaire ; faire un examen de la vision et de dépistage des défauts visuels.

Cela est justifié : en permettant aux diplômés du BTS OL d'accroître leurs compétences en examen de vue (optométrie), contactologie mais également dans le domaine tertiaire (techniques de commercialisation et de ressources humaines), la formation répond à une demande sur le terrain dans le cadre de la nouvelle pratique de l'opticien lunetier, régie par le décret n°2007-553 du 13 avril 2007 donnant une délégation de tâche permettant aux opticiens de modifier une ordonnance de moins de trois ans et les amenant ainsi à réaliser fréquemment des examens. D'autre part les assurances « complémentaires santé » imposent de plus en plus souvent un certain nombre de critères aux opticiens agréés (niveaux des diplômés et des équipements dans les magasins d'optique).

Organisation

La formation est dispensée exclusivement en alternance, sous contrat de professionnalisation. Le regroupement des enseignements en début de semaine (lundi et mardi) paraît cohérent avec l'activité professionnelle des étudiants en magasin ou en cabinet d'ophtalmologie.

La plus grande partie des enseignements est réalisé au lycée ORT, établissement partenaire de l'Unistra, par quatre enseignants du lycée, tous optométristes. L'ensemble du volume horaire donné par ces enseignants est de 220 heures. La part des enseignements dispensés à l'université n'est pas clairement exposée et semble faible. Ce déséquilibre illustre le positionnement de la LP, qui est avant tout une formation post-BTS.

Positionnement dans l'environnement

Cette LP s'appuie fortement sur le Lycée ORT, qui apporte ses enseignants et son plateau technique à la formation (utilisés également pour le BTS OL). Un nombre conséquent de magasins d'optique et quelques cabinets d'ophtalmologie soutiennent la formation. La LP dépend pour partie de la faculté de Physique et d'ingénierie de l'Unistra, où des travaux pratiques sont organisés. Deux laboratoires « en appui de la formation » sont cités dans le dossier : la participation d'enseignants-chercheurs dans la formation constitue en effet un environnement scientifique favorable aux étudiants. Les responsables ont une connaissance assez précise des formations équivalentes en France, même si certaines semblent oubliées (Blois, Nantes, Vires, Nîmes par exemple). L'université de Lorraine propose une LP *Métiers de l'optique et de la vision*, mais qui est moins orientée vers la gestion d'entreprise que celle de Strasbourg.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est diversifiée, ce qui est à souligner : enseignants du lycée ORT (qui sont aussi opticiens professionnels) ou d'autres structures (chambre de commerce et d'industrie - CCI -), enseignants-chercheurs de l'université, comptable, avocat et même chercheur. La part des professionnels (non enseignants) est de 76%, ce qui est largement au dessus du quota de professionnels préconisé pour une LP. Il faut souligner un relatif manque d'investissement de l'université : on peut s'interroger à cet égard sur l'équilibre de l'équipe pédagogique chargée du pilotage entre l'université et le lycée. On aurait souhaité également qu'un exemplaire de la convention entre les deux établissements soit fourni. Les responsabilités d'unités d'enseignement (UE) ne sont pas précisées dans le dossier.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont constants, avec une moyenne de 13 étudiants par an. Mais deux à quatre étudiants ne valident pas leur diplôme ou abandonnent, ce qui est élevé pour de si petites promotions. Le mode de sélection des candidats n'est pas précisé. L'équipe pédagogique a conscience de la difficulté qu'ont les candidats à trouver un contrat de professionnalisation. L'ouverture à l'alternance, annoncée, pourrait en effet améliorer la situation : c'est le mode qui a été choisi par plusieurs LP françaises du domaine.

L'équipe pédagogique a enquêté elle-même sur le devenir des diplômés des trois dernières années : quelques-uns (15 à 20%, ce qui est acceptable) poursuivent leurs études. Les autres sont tous en contrat à durée indéterminée (CDI), et occupent des postes en lien avec la formation. Le bilan est donc très bon, même si la plus-value que confère le diplôme de LP par rapport au BTS reste difficile à évaluer : le détail des emplois occupés par les diplômés n'apparaît pas clairement dans le dossier. Dans un contexte finalement concurrentiel (plusieurs LP existent en France), les responsables et l'établissement devront évaluer régulièrement la capacité du marché du travail à employer les diplômés de cette formation.

Place de la recherche

Même si cela n'est pas anormal pour une LP, la place laissée à la recherche est assez faible et indirecte ; elle pourrait être sensiblement augmentée : seuls trois enseignants-chercheurs « publiants » (disciplines neurosciences, physique-chimie) participent aux enseignements. Le volume horaire des travaux pratiques organisés à l'université est lui aussi limité (20 heures). Le projet tuteuré est présenté comme une initiation à la recherche (rapport bibliographique) mais les activités de « recherche » concernées sont peu renseignées dans le dossier.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation du cursus est conséquente : c'est une des priorités de la formation qui a été pensée autour de compétences professionnelles à acquérir. Les étudiants sont en contact presque permanent avec des professionnels (opticiens, optométristes), tant dans les enseignements que lorsqu'ils sont en entreprise. L'acquisition d'une des compétences listées dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (« relai des informations entre les ophtalmologues et les patients/clients ») pourrait très certainement bénéficier de l'intervention d'un médecin spécialiste.

Place des projets et des stages
<p>La formation étant en alternance, le stage y occupe une place prépondérante. L'équipe pédagogique fournit aux candidats une liste de partenaires (opticiens), régulièrement actualisée, qui sont à même d'assurer la meilleure formation possible. Les employeurs possédant un ou plusieurs magasins équipés pour les examens de vue sont fortement privilégiés. L'évaluation de l'activité professionnelle des étudiants se fait sur rapport écrit et soutenance orale (études de cas), avec avis de l'employeur : celui-ci compte pour 17% de la note finale, ce qui paraît peu.</p> <p>Un projet tuteuré s'effectue tout au long de l'année par groupes de deux à trois étudiants. Il semble fortement encadré par l'équipe pédagogique, avec des jalons intermédiaires. Il se termine par une soutenance collective.</p> <p>En plus du projet tuteuré, un <i>business-plan</i> doit être élaboré. Pour le construire, l'étudiant doit consulter les enseignants de gestion et comptabilité.</p>
Place de l'international
<p>On comprend qu'elle est plutôt faible pour ce type de formation. Seules 12 heures sont consacrées à la préparation du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) en anglais ; le niveau préparé/obtenu n'est pas décrit. L'ajout d'une seule séance de vocabulaire dédié à la profession paraît faible pour de futurs diplômés responsables de magasin, amenés à être potentiellement en contact avec une clientèle étrangère.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement concerne exclusivement des diplômés du BTS OL, qui donne le droit d'exercice. Le niveau à l'entrée dans la formation est donc homogène. L'élargissement du recrutement à des étudiants de licence générale semble envisagé, en leur proposant une mise à niveau sur les aspects techniques du métier. La profession d'opticien lunetier étant réglementée par le BTS OL qui donne le droit d'exercice, l'opportunité de cette passerelle doit être précisément évaluée. Le taux d'échec/d'abandon consécutif constaté ces deux dernières années (trois étudiants par an en moyenne) n'est pas discuté dans le dossier et mériterait probablement la mise en place d'un dispositif particulier d'accompagnement ou de soutien.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont habituelles pour une LP : cours et TP en présentiel, formation par alternance. Des logiciels spécifiques à l'optique sont utilisés. Les ressources pédagogiques ne sont pas encore échangées via une plateforme numérique de type <i>Moodle</i>. C'est un souhait de l'équipe pédagogique d'y parvenir dans un futur proche.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont conformes à la réglementation en vigueur pour une LP (arrêté de 1999). L'équilibre souhaité dans le profil des diplômés entre connaissances théoriques et UE de professionnalisation est à souligner.</p> <p>La composition du jury de diplôme n'est pas assez formalisée : il est ouvert à tous les enseignants. En revanche, l'objectif d'assurer une représentation des trois principaux aspects de la licence (scientifique, technique, commercial) dans le jury est à encourager.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences à acquérir ont fait l'objet d'une réflexion poussée. Mais il n'est pas précisé si leur acquisition est systématiquement évaluée. La rédaction d'un livret ou portefeuille de compétences devrait être envisagée, afin de ne pas détourner le supplément au diplôme qui a vocation à être distribué aux seuls diplômés de la formation.</p>
Suivi des diplômés
<p>L'observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) de Strasbourg réalise un suivi des diplômés 30 mois après le diplôme, ce qui est un délai très long pour évaluer l'insertion professionnelle d'une LP.</p>

L'équipe pédagogique réalise sa propre enquête ; si le taux de réponse est variable, les résultats indiquent un nombre élevé d'insertions sur des postes en lien direct avec la formation.
Compte tenu du fait que cela est rendu possible par le nombre limité d'étudiants, un suivi précis doit être maintenu.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il existe un Conseil de perfectionnement dont la composition est cohérente, intégrant des membres de l'équipe pédagogique, des représentants des établissements partenaires (faculté de Physique, lycée ORT), de professionnels et d'un délégué étudiant. Il se réunit une fois par an, en dehors du jury de diplôme. Il dispose entre autres outils de pilotage des évaluations des enseignements faites par les étudiants.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation pluridisciplinaire : scientifique, technique, commercial.
- Une offre de formation régionale qui répond à une demande des professionnels du secteur.
- Un bon soutien et une implication opérationnelle des professionnels du secteur (enseignements dans la formation, accueil et encadrement satisfaisant des alternants).
- Un bon bilan de l'insertion professionnelle des diplômés.

Points faibles :

- Une implication trop faible de l'université dans la formation (enseignements, pilotage).
- L'absence de professionnels de santé parmi les enseignants.
- Un manque d'éléments objectifs (statistiques) sur la plus-value de la formation sur l'évolution de carrière des diplômés par rapport au BTS OL.

Avis global et recommandations :

La LP MOV, proposée depuis 2006, a toute sa place dans l'offre de formation de la région strasbourgeoise. Son caractère très professionnalisant, ainsi qu'une forte collaboration avec des professionnels du secteur, conduisent chaque année à la formation de 13-14 jeunes pour le secteur d'opticien-lunetier responsable de magasin.

Pour prévenir un essoufflement de l'intégration professionnelle des diplômés de cette formation très spécialisée, il serait utile d'associer davantage les cabinets d'ophtalmologie dans les enseignements. Une étude précise des apports de la LP par rapport au BTS OL permettrait probablement d'attirer plus de candidats. Il conviendrait également que l'université accroisse son rôle dans le pilotage de la LP.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence professionnelle

Spécialité : *Métiers de l'optique et de la vision : aspects scientifiques, techniques et commerciaux*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Michel DENEKEN

Président

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Strasbourg, le 8/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr